

une fois l'an, le Parlement examinait le budget et les représentants élus pouvaient décider de la façon d'utiliser l'argent.

● (1750)

Certains estiment que nous pourrions être victimes de cette sorte d'attirail impérial surtout si un parti s'éternise au pouvoir. Le peuple pouvait dire à ses dirigeants ou au premier ministre que tel impôt ne lui plaisait pas et qu'il ne l'approuverait pas.

Une fois établi le principe de l'indexation de la taxe d'accise, monsieur l'Orateur, pourquoi le gouvernement devrait-il s'arrêter là? Pourquoi ne pas indexer l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés? Dans bien des pays comme c'est le cas ici, le régime parlementaire a perdu de son attrait et subit des pressions du fait des nouvelles réalités sociales. Nous savons tous que sur les 150 pays représentés aux Nations Unies, à peu près 25 seulement ont un régime de gouvernement semblable au nôtre.

Puisque l'objet du projet de loi est d'indexer des taxes, il n'est pas impossible que la prochaine étape consiste à indexer l'impôt sur le revenu et l'impôt des sociétés. Et alors, à quoi servira le Parlement? Tout pourrait être branché sur un ordinateur et indexé au coût de la vie. Nous n'aurions pas à nous déplacer, il suffirait de presser un bouton chez soi. Voilà ce que je trouve d'injuste dans le projet de loi et voilà pourquoi je le rejette d'emblée.

De toujours, les ministres des Finances ont dû s'expliquer devant les représentants du peuple, mandatés pour traiter des questions financières et fiscales du jour.

Il ne s'agit pas simplement du fait que dans ce projet de loi l'on oppose les régions les unes aux autres, mais l'on pourrait en outre éloigner encore plus le public du processus parlementaire.

J'ai un exemple précis intéressant tous ceux qui boivent le moins. Il s'agit de quelque chose qui devrait préoccuper le travailleur dont nous entendons à juste titre tant parler, et il s'agit de l'effet de l'indexation de la taxe d'accise sur le prix de la bière. D'autres députés ont fait valoir que l'iniquité des augmentations incitait les Canadiens à remettre en question leur consommation d'alcool durant leurs loisirs, surtout s'ils aiment prendre des rafraîchissements. Je ne crois pas qu'un autre pays ait jamais cherché à modifier les mœurs sociales par le biais d'une mesure fiscale et le ministre des Finances (M. MacEachen) ne le souhaite pas non plus, j'en suis sûr, mais ce sera bien là pourtant la conséquence directe de la taxe d'accise.

En effet, cette taxe se traduira par une augmentation de 29 p. 100 du prix de la bière, de 155 p. 100, du prix du vin, mais seulement de 6 p. 100 du prix des spiritueux. D'ici 1991, avec l'indexation composée, le coût d'une caisse de 24 bouteilles de bière se sera, à ce rythme, accru de 157 p. 100, et coûtera aux consommateurs canadiens \$23.64. Toujours avec le même principe d'indexation composée, d'ici 1991, le prix d'une bouteille de 25 onces d'un gin relativement peu coûteux aura subi une hausse de 101 p. 100, mais ne coûtera quand même que \$16.42.

Il n'est pas nécessaire d'être un abstinent pour mesurer l'effet de cette mesure sur nos mœurs sociales. Nous devons admettre que certains de nos concitoyens aiment bien boire. A tort ou à raison, le petit verre de 5 heures ou de 6 heures est devenu une habitude dans la plupart des pays industrialisés de

Taxe d'accise

l'Ouest—et on me dit qu'en Russie même on consomme de la vodka à cette heure-là. Je ne sais pas si l'on boit de la bière en Russie mais, le cas échéant, je suis sûr que le travailleur qui vote pour les commissaires du peuple dans sa commune, refuserait de se plier à pareille augmentation astronomique et de payer \$23.64 pour une caisse de 24 bouteilles de bière, alors que l'amateur de gin ou de vodka n'aurait à déboursier que \$16.42. Des révolutions sont nées pour bien moins que l'indexation composée de la taxe d'accise, mesure qui équivaut à de la provocation pure et simple.

Même si ce débat semble plutôt se dérouler à sec, on y trouve des éléments qui ont des connotations vraiment très liquides. Tant qu'il ne sera question que du liquide servant aux libations et non du sang que fera couler dans les rues la révolution que mon cher collègue de Halifax-Ouest (M. Crosby) a évoquée, nous n'avons tout de même pas à trop nous inquiéter, mais des révolutions ont déjà éclaté pour moins.

Je dis, très sérieusement, que ce bill est mauvais en principe. Il implique plus que l'aliénation des régions visées par la taxe à la tête du puits et la taxe sur la production des ressources naturelles de l'Ouest alors qu'il n'existe pas de taxe équivalente sur les richesses naturelles des autres parties du pays comme par exemple le nickel, le cuivre ou l'électricité. Il témoigne d'une âpreté à puiser des fonds—à même le puits. Il provoquera certainement l'aliénation chez les gens qui seront frappés par cette taxe d'accise, alourdie et indexée sur l'indice du coût de la vie. Le gouvernement, qui n'est pas censé profiter de l'inflation, a tenté, comme nous le savons tous, d'en annuler les répercussions sur l'impôt des particuliers. Cependant, aux termes de ce bill, une hausse du coût de la vie entraîne une de la taxe d'accise et des recettes du gouvernement.

Pour cette raison seulement, je suis prêt à voter sans hésitation contre ce bill et je suis heureux de pouvoir intervenir pour m'y opposer cet après-midi, car il aura des conséquences néfastes sur le processus parlementaire.

Je vois qu'il est à peu près 6 heures, monsieur l'Orateur. Je vais donc m'arrêter avant de passer à mes autres points.

[Français]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! Comme il est 6 heures de l'après-midi, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

[Traduction]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. l'Orateur adjoint: Au moment de la suspension de la séance à 6 heures, c'est le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan) qui avait la parole.

M. Nowlan: Étant donné l'ordre que la Chambre a adopté plus tôt, monsieur l'Orateur, je sais que le temps nous est compté et que nous n'avons plus beaucoup de minutes à notre disposition. Sans revenir sur ce que j'ai dit avant la pause du dîner, je tiens à dire que le bill C-57 me paraît joliment sec. Il traite de la taxe d'accise et du sort qu'il réserve aux Canadiens d'un océan à l'autre, qu'ils touchent de forts ou de faibles revenus, et qu'ils consomment de préférence de l'alcool, du vin ou de la bière. Il constitue en quelque sorte à leur endroit une